



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 04 décembre 2019
Délégation n°2019-46

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITÉS INVITEES</u>
<p>Collège B : Mme Claire GOLLETY. M. Aurélien SIRI.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Ridjal ABDOULAHY. Mme Catherine FONTAINE</p> <p>Collège des USAGERS : M. Nadjim MCHANGAMA</p>	<p>Membres de droit : M. Soibahadine IBRAHIM, Président du Conseil Départemental représenté par Madame Mariame SAÏD. M. Philippe AUGÉ, Président de l'université partenaire de Montpellier représenté par M. Aurélien SIRI. M. Ambdi HAMADA JOUWAOU, Maire de Dombéni, représenté par Monsieur Ilize TSIMINOÛ</p> <p>Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA.</p> <p>Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO.</p>	<p>M. Jean François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Chancelier des universités, M. Gilles HALBOUT, Vice-Recteur de Mayotte, Mme Daouya BERKA, Directrice des Services du CUFR de Mayotte, Mme Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des affaires Financières, M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines. Mme Ida ALI, Agent comptable, représentée par Madame Valérie ETHEVE.</p> <p>QUORUM ordinaire : 12/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 11/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membres absents (excusés) : Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés), Monsieur Nicolas LEROY (Membre élu du collège A), Monsieur Vincent EGEA (Membre élu du collège A),

Membres absents : Monsieur Thierry GALARME (Représentant des organisations d'employeur), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), Monsieur Anil ABDOULKARIM (Représentant des usagers),

Invités absents (excusé) : M. Fouad DOGGA (Chargé de mission vie universitaire au Vice Rectorat de Mayotte),

Invité absent : M. Jean Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte).

A l'ouverture de la séance, 9 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 2 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, M. Ambdi HAMADA JOUWAOU, Maire de Dombéni, représenté personnellement par Monsieur Ilize TSIMINOÛ.

A 10h10 (heure locale) Madame Mariame SAÏD et Madame Bibi Echati MOUSSA rejoignent la séance portant le quorum ordinaire à 12/20 et le quorum budgétaire à 11/20 à compter des délibérations 2019-44

Nature de l'acte :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu l'Arrêté du 22 mai 2000 portant création du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur,
Vu l'Arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017,
 Vu la délibération n°2018-53 en date du 29 novembre 2018 relative à la Convention CLES entre l'Université Montpellier 3 et le CUFR de Mayotte,
 Considérant le dépôt de dossier de demande d'accréditation de centre CLES par le CUFR de Mayotte en date du 1^{er} Octobre 2019,

Le Conseil d'Administration soutient la demande d'accréditation du CUFR comme centre de certification « CLES », c'est-à-dire Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieure.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette motion de soutien.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 12	Pour..... : 12
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR
 Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR
 Aurélien SIRI



<p>Envoi au contrôle de légalité le : 10 DEC 2019</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--



DOSSIER D'ACCREDITATION DES CENTRES CLES



ETABLISSEMENT DEMANDEUR
<i>Centre universitaire de formation et de recherche, Mayotte</i>
DATE DE LA PRESENTE DEMANDE
<i>01/10/2019</i>

SOMMAIRE

I. Informations générales	3
II. Politique des langues de l'établissement	4
1) Place des enseignements de langue pour spécialistes d'autres disciplines dans les cursus	4
2) Structure et/ou organisation d'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines	5
3) Politique pédagogique adoptée dans la structure dédiée d'enseignement	5
4) Autres informations pertinentes	5
III. Bilan CLES du quinquennal précédent :	6
1) Politique de certification	6
2) Bilan chiffré du quinquennal précédent :	6
3) Participation au dispositif national CLES	7
4) Ressources mobilisées pour la passation du CLES	8
5) Activités du Pôle CLES.....	9
IV. Projet CLES de l'établissement pour le quinquennal 2019-2020.....	9
V. Avis de l'établissement	10

I. INFORMATIONS GENERALES

Suite à la loi E.S.R de juillet 2013, tout établissement doit obtenir une accréditation et non plus une habilitation, pour délivrer le CLES.

Pour les demandes précédentes, remplir la rubrique « habilitation ».

Pour la présente et les futures demandes remplir la rubrique « accréditation ».

DEMANDE D'HABILITATION CLES ¹	NIVEAUX DE CLES	LANGUE(S)
1^{ère} demande d'habilitation (année universitaire <i>s.o.</i>)	CLES 1	<i>s.o.</i>
	CLES 2	<i>s.o.</i>
	CLES 3	<i>s.o.</i>
Dernière demande d'habilitation (année universitaire <i>s.o.</i>)	CLES 1	<i>s.o.</i>
	CLES 2	<i>s.o.</i>
	CLES 3	<i>s.o.</i>

DEMANDE D'ACCREDITATION CLES	NIVEAUX DE CLES	LANGUE(S)
1^{ère} demande d'accréditation (année universitaire 2019-2020)	CLES B1	<i>anglais</i>
	CLES 2	<i>s.o.</i>
	CLES 3	<i>s.o.</i>

	NOM	COORDONNEES
Établissement	<i>Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR Mayotte)</i>	<i>BP 53-RN3-97660 DEMBENI</i>
Type (université, école², ...)	<i>université</i>	
Chef d'établissement	<i>Aurélien SIRI</i>	<i>aurelien.siri@univ-mayotte.fr</i> <i>02 69 63 83 01</i>
Pôle CLES de rattachement	<i>Languedoc-Roussillon</i>	<i>elisa.sneed-german@univ-montp3.fr</i>
Responsable du centre CLES	<i>Miki MORI</i>	<i>Maître de conférences</i> <i>Département Lettres et Sciences Humaines</i> <i>miki.mori@univ-mayotte.fr</i> <i>0639 06 84 03</i>

ÉTABLISSEMENTS EN CONVENTION CLES			
TYPE D'ÉTABLISSEMENT (UNIVERSITE, ECOLE, ...)	NOM	COORDONNEES (Adresse postale, adresse mail, n° tel)	NATURE DE LA COLLABORATION
<i>Université</i>	<i>CUFR Mayotte</i>	<i>BP 53-RN3-97660 DEMBENI</i>	<i>Certificat pour les étudiants</i>

¹ Si d'autres demandes ont été formulées, indiquer-les dans le tableau en ajoutant de nouvelles lignes.

² Seules les écoles autorisées à demander une accréditation au MENESR peuvent déposer un dossier.

II. POLITIQUE DES LANGUES DE L'ETABLISSEMENT³

1) Place des enseignements de langue pour spécialistes d'autres disciplines dans les cursus

- Langues proposées, de manière obligatoire ou facultative, par cycle d'enseignement

Le CUFR développe l'anglais en tant que langue vivante étrangère pour les non spécialistes à destination des étudiants en licence et Master MEEF 1^{er} degré, parcours professeurs des écoles.

- Nature des enseignements proposés (langue de communication, langue de spécialité) par cycle d'enseignement

Le CUFR propose des cours d'anglais pour les non spécialistes dans chaque filière, de la L1 jusqu'au Master II. Les cours d'anglais portent sur une grande gamme des tâches, compétences et savoirs selon la spécificité de la licence ou du master. Les cours en master se focalisent sur la maîtrise de l'anglais pour la validation du niveau B2 suivant l'arrêté du 27 août 2013.

- Nombre d'UE de langue (obligatoire et facultative) par cycle (L, M, D), nombre d'ECTS et volume horaire

Les UE en anglais sont obligatoires dans les 7 licences du CUFR et les TD sont de 19 à 15 heures d'anglais par semestre (voir Tableau 1). Un DU de préparation aux études supérieures et 2 licences professionnelles proposent aussi l'anglais. Le volume horaire total est de 792,5h d'anglais en licence (75 ECTS).

Le Master MEEF 1^{er} degré propose 24 heures en TD d'anglais. Il s'agit de valider le niveau B2 CECRL sanctionné par une note au 3^{ème} semestre du Master. 1^{ère} année S1 = 8h, S2 = 8h ; 2^{ème} année 8h.

Tableau 1 : Heures en TD et ECTS d'anglais en licence au CUFR

	L1				L2				L3			
	S1		S2		S3		S4		S5		S6	
	H	ECTS	H	ECTS	H	ECTS	H	ECTS	H	ECTS	H	ECTS
SV			25	2,5	25	2,5	25	2,5				
Math			25	2,5	25	2,5	25	2,5	24	2,5		
Géo.	19,5	3	19,5	3	19,5	2	19,5	2	19,5	2	19,5	2
LM	39	4	39	4	39	3	39	3	16,5	2	16,5	2
AES	24	3	24	3	24	3	24	3	24	3		
Droit	18	1	18	1	18	1	18	1	18	1	18	1
Pluri.											25	2,5
Pro G											24	1
Pro T											18	1
DU	18	0										
Total	118,5	11	150,5	16	150,5	14	150,5	14	102	10,5	121	9,5

LI = licence première année ; S1 = semestre 1 ; H = heures ; ECTS = Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ; SV = Sciences de la vie ; Math = Mathématiques ; Géo = Géographie ; LM = Lettres modernes ; AES = Administration Economique et Sociale ; Pluri = Pluridisciplinaire ; Pro G = Professionnelle, management et gestion des organisations ; Pro T = Professionnelle, développement de projets de territoires ; DU = Diplôme universitaire préparation aux études supérieures

³ Si le dossier d'accréditation des formations de l'établissement comprend un volet « politique des langues » incluant ces informations, joindre le document concerné.

- Actions spécifiques hors maquette visant à renforcer les compétences définies par le CECRL (stage intensif, atelier de conversation, ...)

Des plateformes d'autoformation en ligne sont accessibles aux étudiants ainsi que des outils numériques disponibles sur la plateforme pédagogique Moodle.

- Politique d'évaluation des UE de langue : ECTS compensables/non compensables, bonification, ...

Les ECTS varient selon les maquettes d'enseignement. Le CUFR, de par son statut, dépend des maquettes de ses universités partenaires, à savoir l'université d'Aix-Marseille, l'université de Nîmes, l'université de Montpellier, l'université Paul-Valéry (Montpellier 3) et l'ESPE de La Réunion. L'UE d'anglais en deuxième année de Master MEEF valide un niveau B2 (note minimale 10). La note n'est pas compensable.

2) Structure et/ou organisation d'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines

- Existence d'une structure (service commun, département, ...) dédiée à l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines

La structure sur l'enseignement des langues se met en place progressivement au sein du CUFR. Il s'agit d'un petit effectif qui travaille sur plusieurs dossiers dans le but de rendre plus efficace la formation par l'autoformation à distance, les outils numériques et le CLES B1.

- Langues enseignées

Anglais, espagnol, arabe

- Personnel rattaché à la structure d'enseignement : nombre, qualité (EC, E, IATS)

Une équipe élargie est en charge de l'enseignement de l'anglais au CUFR (un MCF, trois PRAG/PRCE, plusieurs vacataires de l'Education Nationale).

- Modalités d'organisation des enseignements dans la structure d'enseignement (par niveaux de CECRL, par année de cursus, ...)

Les cursus se focalisent sur des compétences en anglais spécifiques à la licence. Toutefois, toutes les filières visent à développer les compétences requises d'un niveau B1 et B2 du CECRL.

3) Politique pédagogique adoptée dans la structure dédiée d'enseignement

- Positionnement des étudiants : nature, modalités, temporalité

Les étudiants sont réunis en groupe de TD selon leur filière et leur année à l'université. Le rythme des TD est en moyenne d'une séance par semaine.

- Modalités d'enseignement : en présentiel, à distance, hybride

Les cours d'anglais sont sous forme de TD avec un soutien à distance sur la plateforme Moodle.

4) Autres informations pertinentes

Le CUFR vise d'abord à soutenir les étudiants dans leur parcours d'apprentissage d'anglais par la possibilité de valider leur niveau B1 anglais via le CLES B1 afin de mettre en valeur leur compétence dans cette langue. Les buts du CUFR sont par la suite de proposer le CLES B2. En outre, compte tenu du besoin de l'île en formateurs en anglais à l'école primaire, le CUFR vise aussi à donner l'opportunité à des professeurs des écoles de valider leur capacité à enseigner l'anglais.

III. BILAN CLES DU QUINQUENNAL PRECEDENT :

PERIODE CONCERNEE (DATE DU DERNIER QUINQUENNAL) : 2018 - 2019.

1) Politique de certification

a) BILAN DU PRECEDENT QUINQUENNAL
<p>1) Public visé (Niveaux de CLES, filières⁴, années de cursus⁵, cursus particuliers, mobilité, accès à certaines formations en particulier en M, validation L, formation continue, etc.)</p> <p><i>CLES B1 anglais pour toutes les filières au sein du CUFR</i></p> <p>2) Politique de certification (Certification obligatoire, facultative (par type de public et niveau de cursus))</p> <p><i>La certification demeure pour le moment facultative, fortement recommandée pour les professeurs des écoles du Vice-Rectorat de Mayotte qui ne sont pas habilités à enseigner l'anglais LVE</i></p> <p>3) Politique tarifaire (Certification payante, gratuite par type de public)</p> <p>12 euros pour les étudiants inscrits au CUFR</p> <p>85 euros pour les candidats extérieurs</p> <p>4) Autres certifications proposées par l'établissement (Nature, niveau, langue, public, effectifs, politique de certification et tarifaire)</p> <p>s.o.</p>

b) POSITIONNEMENT PRE-CLES	
A compléter si les étudiants sont positionnés en amont de l'inscription CLES	
Nature du positionnement (type, compétence, ...)	s.o.
Caractère obligatoire ou non du positionnement	s.o.

2) Bilan chiffré du quinquennal précédent :

Année universitaire	Date de l'organisation des sessions	Flux d'étudiants (Nombre d'étudiants inscrits et nombre d'étudiants effectivement présents par session, par niveau et par langue)	Taux de réussite par langue et par niveau
2018 - 2019	22 mars 2019 CLES B1 anglais	10 inscrits, 8 présents	75% admis sur présents

⁴ Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales, Sciences-Techniques, Droit-Économie-Gestion, Santé, ESPE.

⁵ L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat.

3) Participation au dispositif national CLES

Préciser le rôle joué par votre établissement au sein de la Coordination nationale CLES

- Participation à la Coordination nationale CLES (direction adjointe, comité de pilotage, comité scientifique, responsabilité de pôle, comité de validation)

s.o.

- Participation aux journées de formation CLES (enseignants formateurs, enseignants formés)

Juin 2018 à l'Université Paul-Valéry (Montpellier 3) : Formation de Mme MORI en tant qu'examineur et correcteur

- Participation à la rédaction de documents CLES (si oui, lesquels ?)

s.o.

- Actions mises en place pour promouvoir le CLES (au sein de votre établissement)

Mars 2019 : Discussion auprès de tous les intervenants en anglais sur le CLES et l'examen.

- Actions mises en place pour promouvoir le CLES à travers la communication de l'établissement (par exemple : dans les salons étudiants, auprès des partenaires institutionnels locaux, régionaux, nationaux, dans la cadre de la mobilité étudiante et dans les partenariats internationaux, etc.)

s.o.

- Nombre de sujets conçus durant le dernier quinquennal (par langue, par niveau)

NIVEAU	LANGUE	NOMBRE DE SUJETS CONÇUS	TOTAL PAR NIVEAU	TOTAL
CLES 1	ALLEMAND	s.o.	0	0
	ANGLAIS	0		
	ARABE	s.o.		
	ESPAGNOL	s.o.		
	GREC M.	s.o.		
	ITALIEN	s.o.		
	POLONAIS	s.o.		
	PORTUGAIS	s.o.		
	RUSSE	s.o.		
CLES 2	ALLEMAND	s.o.	s.o.	0
	ANGLAIS	s.o.		
	ARABE	s.o.		
	ESPAGNOL	s.o.		
	GREC M.	s.o.		
	ITALIEN	s.o.		
	POLONAIS	s.o.		
	PORTUGAIS	s.o.		
	RUSSE	s.o.		
CLES 3	ALLEMAND	s.o.	s.o.	
	ANGLAIS	s.o.		
	ARABE	s.o.		
	ESPAGNOL	s.o.		
	GREC M.	s.o.		
	ITALIEN	s.o.		
	POLONAIS	s.o.		
	PORTUGAIS	s.o.		

	RUSSE	S.O.		
--	-------	------	--	--

➤ **Rémunérations accordées pour chacune de ces activités**

S.O.

➤ **Nombre de sujets tirés par année universitaire durant le dernier quinquennal (par langue, par niveau)**

NIVEAU	LANGUE	ANNEE/ANNEE	ANNEE/ANNEE	ANNEE/ANNEE	ANNEE/ANNEE	ANNEE/ANNEE	TOTAL PAR NIVEAU	TOTAL
CLES 1	ALLEMAND	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1	
	ANGLAIS	2019	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ARABE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ESPAGNOL	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	GREC M.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ITALIEN	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	POLONAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	PORTUGAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
RUSSE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			
CLES 2	ALLEMAND	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1
	ANGLAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ARABE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ESPAGNOL	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	GREC M.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ITALIEN	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	POLONAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	PORTUGAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
RUSSE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			
CLES 3	ALLEMAND	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
	ANGLAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ARABE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ESPAGNOL	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	GREC M.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	ITALIEN	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	POLONAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
	PORTUGAIS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
RUSSE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			

➤ **Autres informations**

Cliquer ici pour taper du texte.

4) Ressources mobilisées pour la passation du CLES

a) Équipe pédagogique⁶

NOM	STATUT	LANGUE ENSEIGNEE	DOMAINE DE RECHERCHE (unité de recherche de rattachement)	ACTIVITES AU SEIN DE L'ÉQUIPE CLES ⁷	COORDONNEES PROFESSIONNELLES
MORI Miki	Maître de conférences	ANGLAIS	Sciences du langage	Responsable mission CLES, examinateur, correcteur	miki.mori@univ-mayotte.fr

⁶ Responsable de centre, concepteur, responsable de comité de validation, examinateur, correcteur, etc.

⁷ Enseignant de langue (concepteur, formateur, correcteur, examinateur, surveillant), administratif, technicien.

GOASDUFF Carole	Gestionnaire à la scolarité	S.O.	s.o.	Contact de la scolarité du CUFR	carole.goasduff@univ-mayotte.fr
--------------------	--------------------------------	------	------	---------------------------------------	---------------------------------

Tarifs appliqués pour la passation :

- Livre Blanc (jusqu'à décembre 2013)
- Tarifs préconisés par la Coordination nationale CLES (à partir de 2014)
- Autres, préciser :

Cliquer ici pour taper du texte.

b) Accompagnement et suivi des équipes pédagogiques

- **Préciser si les membres enseignants de l'équipe pédagogique (correcteurs, examinateurs) ont reçu une formation CLES. Cette formation a-t-elle été dispensée au sein du pôle CLES dont relève l'établissement ?**

Miki MORI a été formée en tant que correcteur et examinateur pour l'anglais au pôle CLES à l'Université Paul-Valéry (Montpellier 3).

c) Ressources matérielles mobilisées pour l'organisation des épreuves

MATERIEL UTILISE ⁸	NOMBRE	LOCAUX DE PASSATION DES EPREUVES ⁹
Ordinateurs équipés avec micro-casque	30	CUFR Mayotte

d) Autres informations sur le fonctionnement de l'équipe CLES

Les candidats sont invités à une demi-journée de formation et de renseignements sur l'épreuve CLES B1 un mois avant l'examen. Un examen blanc est aussi proposé.

e) Quelles mesures sont prises au niveau de la sécurisation des sujets CLES (transmission, stockage, ...) ?

Les sujets sont gardés dans un coffre-fort au service de la scolarité.

5) Activités du Pôle CLES

- **Si l'établissement est siège d'un pôle CLES, préciser les activités réalisées par le coordonnateur de pôle à destination des centres CLES**
(coordination de la politique de certification du pôle, coordination des responsables de centres, participation aux activités de la Coordination Nationale CLES, formation des équipes du CLES, information auprès des équipes pédagogiques et des étudiants, promotion du CLES au sein du pôle, représentation du pôle dans différentes instances, élaboration des statistiques du pôle, remontée des bilans auprès de la Coordination Nationale CLES, présidence de jurys, ...)

s.o.

IV. PROJET CLES DE L'ETABLISSEMENT POUR LE QUINQUENNAL 2019-20..

1) Public visé

(Niveaux de CLES, filières¹⁰, années de cursus¹¹, cursus particuliers, mobilité, accès à certaines formations en particulier en M, validation L, etc.)

⁸ Pour l'enregistrement des productions orales en CLES 1 : outils numériques (ordinateurs, magnétophones, dictaphones, ...), outils analogiques, ...

⁹ Salle de certification, salle de travail numérique, laboratoire multimédia, amphithéâtre, salle banalisée.

Le CUFR vise la promotion du CLES au sein de l'établissement, en l'intégrant dans les enseignements de niveau licence. Le but est de certifier les étudiants afin de favoriser leur mobilité en dehors de Mayotte (Erasmus, Master). Le CUFR vise aussi à élargir l'équipe pédagogique CLES.

2) Politique de certification

(Certification obligatoire, facultative (par type de public et niveau de cursus))

Facultative.

3) Politique tarifaire

(Certification payante, gratuite par type de public)

12€ par étudiant du CUFR, 85€ par candidat extérieur.

4) Autres certifications proposées par l'établissement

(Nature, niveau, langue, public, effectifs, politique de certification et tarifaire)

Les outils numériques de l'UOH tels que My Sweet Babe et Certif'langues. La mise en place de la plateforme 7speaking pour l'autoformation en ligne, un support pour les cours d'anglais.

► Auto-évaluation de ce projet (points faibles / points forts / ...)

L'équipe CLES est motivée par le projet CLES et son expansion. La taille du CUFR permet la diffusion rapide et claire des opportunités liées à l'examen ainsi que son déroulement.

Faiblesses : l'équipe manque concepteurs de sujets. Elle a besoin de s'étoffer.

Force : Le CUFR est le seul établissement qui délivrerait le CLES sur tout le territoire de Mayotte

V. AVIS DE L'ETABLISSEMENT

(Avis du/de la VP formation et résultats du vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire et/ou du Conseil académique sur la demande d'accréditation)

Le Directeur du CUFR émet un avis très favorable à la demande d'accréditation. Il est essentiel que le CUFR puisse disposer d'une certaine autonomie quant à l'application d'une politique tarifaire prenant en considération les difficultés sociales rencontrées sur le territoire. Le précédent partenariat n'avait pas permis cette flexibilité.

La délivrance du CLES par le CUFR est conforme aux actions inscrites au sein du projet d'établissement 2017-2021, consistant à favoriser l'apprentissage des langues en vue de l'insertion professionnelle des étudiants.

Les membres du Conseil d'administration du CUFR se sont déjà prononcés en faveur de la mise en place du CLES au sein de l'établissement (délibération n° 2018-53 en date du 29 novembre 2018).

¹⁰ Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales, Sciences-Techniques, Droit-Économie-Gestion, Santé, ESPE.

¹¹ L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat.